Garde d'enfant vacances fin d'année

Par Anne81000
Bonjour,
Avec le père de mon enfant le jugement stipule que pour les vacances de plus de 5 jours il a la moitier les années paire et moi la deuxième moitie impaire.(le jugement ne stipulé rien d'autre) Nous n'arrivons pas a nous mettre d'accord sur les vacances de Noël. Serait il possible d'avoir un retour daté svp ?
Je vois remercie.
Par yapasdequoi
Bonjour, Lire ici: [url=https://www.forum-juridique.net/famille/partage-vacances-t31472.html]https://www.forum-juridique.net/famille/partage-vacances-t31472.html[/url]
Bonjour

Vous mettre d'accord sur quoi ?Une moitié c'est une moitié (= on coupe en 2, on fait 50/50), les dates de vacances, l'école vous les donne et vous pouvez les chercher sur un site .

On est en année paire donc il les a la première moitié .

La première moitié finit le 25 à midi elle commence le Samedi à Oheures (donc bon généralement, bizarrement on préfère le Vendredi soir ou le Samedi matin)

Mais ce serait bien de relire l'intégralité du cadre des DVHs pour voir s'il n'y a pas de précisions associées qui lui permettrait de garder enfant tout le 25 ou lui permettrait d'avoir un créneau acceptable en plus ou en moins pour les trajets.